

**II^e CONFERENCE INTERNATIONALE
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de
formation rurale pour le développement »
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**ROLE DES ACTEURS DANS LA FORMULATION, LE PILOTAGE ET LA REGULATION DE LA
FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR) AU SENEGAL**

*Intervention de monsieur Souleymane SARR, Responsable de la Formation Initiale Bureau de la
Formation Professionnelle Agricole*

1. la formation agricole et rurale : contexte et enjeux

Les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre depuis la fin des années 80 ont entraîné un désengagement de l'Etat du secteur agricole et par conséquent une prise de mesures qui ont favorisé :

- la privatisation et la restructuration des entreprises et sociétés de développement rural
- la suppression des subventions et la libéralisation des prix agricoles

Cette situation difficile correspond également :

- à une montée en puissance de la décentralisation qui donne plus de pouvoir aux collectivités locales ainsi qu'une déconcentration des services notamment agricoles
- un développement et un renforcement des organisations professionnelles agricoles et de la société civile rurale

Ces importantes mutations sont principalement appuyés par les bailleurs de fonds à travers des programmes dont le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de producteurs (PSAOP), le Programme de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS), le Programme pour une Agriculture Compétitive et Durable (PACD), le Programme National de Développement Local (PNDL) entre autre. Egalement cela se caractérise au plan législatif par le vote de la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastoral (LOASP) qui a intégré la Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

Le secteur rural sénégalais composé de micro et petites entreprises de types familiales (exploitations familiales agricoles) se singularise par un faible niveau de productivité et par une absence d'innovations. Les personnes évoluant dans ce secteur sont très souvent analphabètes ou très faiblement scolarisées et ont un faible niveau de qualification professionnelle, ce qui limite fortement toute possibilité de progrès technique et de compétitivité.

Les dispositifs de formation professionnelle pendant longtemps se sont adressés aux futurs salariés du secteur formel composé principalement de l'administration et des entreprises publiques d'encadrement. L'acquisition de compétences dans le secteur rural non formel se fait principalement par un apprentissage reposant sur la reproduction de gestes et de savoirs endogènes. Cet apprentissage est à la charge exclusive des familles ou des exploitations familiales et des apprenants eux même ; il n'intègre pas des volets d'acquisition de savoirs de base techniques ou professionnels et notamment aucune alphabétisation.

Le dispositif de formation rurale émietté au sein des ministères est surtout confronté à un manque notoire de moyens (humains, matériels et financiers), à une intégration très difficile des diplômés au monde du travail, une obsolescence des moyens et méthodes pédagogiques et au personnel enseignant insuffisant et peu motivé.

Au Sénégal, les enjeux et les défis à relever pour structurer les secteurs de l'agriculture et des formations rurales sont relatifs à la souveraineté alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie d'une population en pleine croissance démographique. Cela passe par :

- l'amélioration des performances d'une agriculture vivrière et d'exportation par la restauration de la fertilité des sols
- le développement des petites exploitations familiales par le renforcement de leurs capacités pour avoir des chefs d'exploitation ayant des capacités techniques, de gestion et organisationnelles pour la défense de leurs intérêts.

2. Les dispositifs et les catégories d'acteurs

La SNFAR vise entre autre en "mettre en musique" (coordonner et mettre en synergie) un ensemble de dispositifs publics et/ou privés aux différents échelons national, régional et local pour faire face aux besoins pluriels de formation professionnelle, de conseils/accompagnement, d'informations, de services d'acteurs très divers dont les producteurs et leurs organisations.

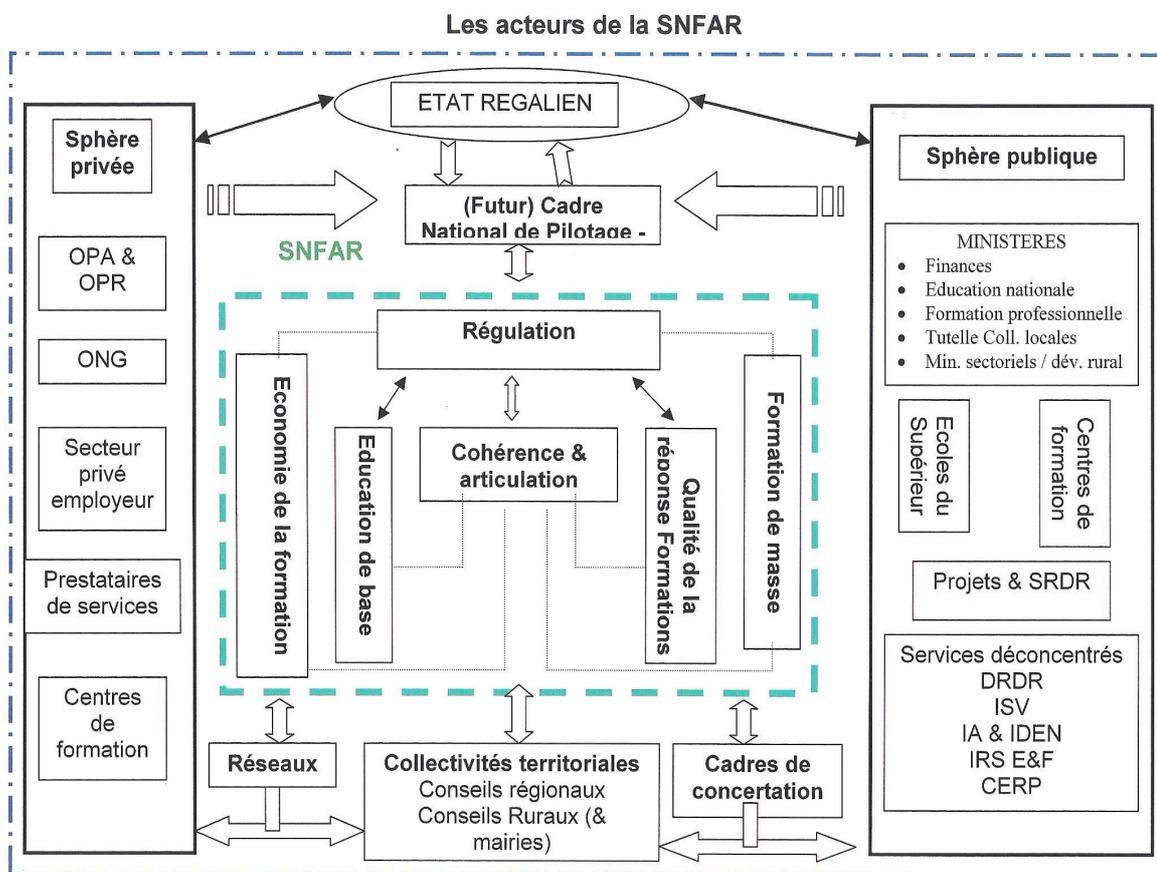
Les acteurs principaux qui interagissent dans les dispositifs FAR sont :

- L'Etat et ses démembrements : services centraux et déconcentrés dont le BFPA,
- Les collectivités locales (Régions, communes et communautés rurales) et les Agences Régionales de Développement (ARD)
- Les organisations de producteurs, les producteurs, les entreprises privées et la société civile rurale (ONG, OPA, etc.)
- Les structures de formation, de conseil et de recherche
- Les partenaires au développement à travers la communauté des bailleurs de fonds

Au niveau régional les cadres régionaux de concertation comme le Comité Régional de Planification Stratégique de la FAR (CRPS/FAR) de Ziguinchor ou les réseaux de formateurs à l'image du Réseau Formation Fleuve (RESOF) de Saint Louis constituent des instruments pour identifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la demande et l'offre de formation. Ainsi ils exercent des fonctions de pilotage et de régulation de la FAR dans les territoires avec l'ensemble des acteurs.

Les acteurs présents dans les processus de la SNFAR aux différents niveaux sont très nombreux et remplissent des rôles très variés qui dépendent de plusieurs facteurs dont :

- l'intérêt qu'ils ont à être dans un système qui leur donne du "profit"
- la motivation à être dans un système qui vous "octroie" soit une certaine légitimité ou une reconnaissance
- les moyens dont on peut en tirer ou mettre à disposition pour fonctionner ou faire fonctionner le système



3. Les stratégies d'acteurs dans les dispositifs de formation rurale

L'avènement du BFPA en 2003 a marqué le début de la prise en charge des formations rurales au niveau politique. Cela s'est traduit par :

- des ateliers régionaux sur la construction sociale de la demande de formation pour dresser les constats sur les préoccupations et les comportements des principaux acteurs de la formation agricole et rurale
- et des travaux d'études pour comprendre les défis de l'agriculture et les enjeux démographiques notamment à l'horizon 2025

Et a permis de :

- mettre en place des mécanismes d'implication de tous les acteurs dans l'élaboration d'une stratégie actualisée
- de dégager les principes d'une nécessaire et urgente restructuration du dispositif public de formation
- concernant la formation des producteurs identifier les éléments d'une sous composante formation pour la seconde phase du Programme des Services d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP)

Ce travail a permis au BFPA d'écrire son programme triennal 2006/ 2009 qui s'articule au tour de quatre objectifs qui sont :

1. pilotage et régulation de la formation agricole et rurale
2. redynamisation et restructuration du dispositif de formation agricole et rurale
3. amélioration de la qualité de l'offre de formation et renforcement des capacités des formateurs
4. maîtrise de l'information et capitalisation

C'est ce programme qui devait structurer toutes les actions entreprises avec le BFPA qui a en charge la formulation et la mise en œuvre et de la politique de formation professionnelle agricole.

Les publics visés par les formations rurales sont très variés (producteurs et leurs familles, les jeunes actifs, les agents de développement, les personnes exerçant des métiers artisanaux ruraux, etc.) et constituent une masse importante qu'il convient de prendre en compte. Cette diversité et cette importance des publics impliquent des interventions multiples de plusieurs acteurs à travers les ministères, les collectivités locales, les bailleurs de fonds, les organisations, associations de producteurs et la société civile rurale, les écoles, universités et centres de formation et de recherche.

2.1. Le rôle de l'Etat : une régulation concertée et une coordination dynamique

Au niveau des formations agricoles et rurales le rôle de l'Etat du Sénégal peut être vu par l'intervention du BFPA qui s'est opéré dans la régulation et le pilotage du dispositif (orientation, suivi et évaluation, coordination et contrôle, définition et appui institutionnel). Plusieurs interventions peuvent être mentionnées :

- le financement de la formation à travers la mise à disposition de fonds issus des bailleurs de fonds
- la mise en place de cadres de concertation sur la formation en application des dispositions de la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastoral
- l'appui à des réflexions prospectives et de diversification de l'offre de formation au niveau des écoles, universités et centres de formation
- l'accompagnement des organisations de producteurs à élaborer et mettre en œuvre un plan de formation spécifique pour les leaders à tous les niveaux d'échelon

2.2. Les collectivités locales : un pilotage territorialisé

L'application de la Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastoral confère aux collectivités locales un rôle majeur dans le pilotage et la régulation des formations agricoles et rurales qui exercent les compétences transférées dont celle liée à la formation. Il s'agit pour elles d'assurer la cohérence du système à leur niveau, par la prise de mesures d'orientation des politiques de formation professionnelle et de développement à l'échelle de leurs territoires dans un contexte de décentralisation accrue et la mise en place de cadres particuliers.

Le rôle des collectivités locales pourrait s'effectuer au travers des processus participatifs de régulation et de pilotage pour assurer l'accessibilité, l'agrément et la certification des organismes de formation ainsi que l'évaluation de la qualité.

Les collectivités locales exercent également plusieurs rôles dont ceux relatifs à l'insertion des formés et à la mise en partenariat à travers la coopération décentralisée.

Le financement des formations sera assurée par la mise en œuvre des mécanismes prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement Local.(PNDL)

2.3. Les OPA : une participation régulatrice

Les exploitations familiales agricoles qui pour l'essentiel alimentent en membres les organisations professionnelles agricoles ont besoin de connaissances et compétences scientifiques et techniques pour faire face aux évolutions techniques (production et transformation) et du marché (commercialisation, normes et qualité des produits agricoles).

Elles doivent aussi doter leurs membres de capacités en analyse, diagnostic et gestion (technique, commercial, organisationnel, etc.) leur permettant de tenir compte au niveau des systèmes de production des évolutions de l'environnement pour une meilleure durabilité.

C'est dans ce cadre que plusieurs organisations faitières conduisent des programmes de renforcement visant à capaciter leurs responsables (cas de la mise en œuvre du PACD par les OP et le renforcement des capacités des leaders dans la deuxième phase du PSAOP) et à leur donner l'information utile (cellule de veille sur les négociations commerciales de la Fédération des ONG du Sénégal qui, comme son nom ne l'indique pas, est l'une des plus anciennes et des plus structurées faitières paysannes du Sénégal).

Ainsi les organisations professionnelles participent aux triples niveaux de la définition, de la mise en œuvre et du suivi du système.

2.4. Les universités, écoles et centres de formation : une offre qui tente de s'adapter

Longtemps en marge de toute la réflexion sur les problématiques de développement rural, les écoles, universités et centres de formation sont restés peu ouverts au secteur agricole et rural. La crise des économies et la raréfaction des ressources les a plongé dans un déclin que la réflexion de 1999 a tenté de freiner. La refondation attendue de la stratégie nationale de formation agricole et rurale n'a pu se faire correctement et ce n'est que ces dernières années que l'on a pu voir se mettre en œuvre timidement des actions dont les plus saillantes sont :

- fusion de l'Ecole Supérieure d'Agronomie et de l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux dans le cadre de l'Université de Thiès en Unité de Formation et de Recherches (UFR) qui se dote de structures pour diversifier son offre de formation
- développement de partenariats nord/sud entre l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et l'Institut des Régions Chaudes (ex CNEARC) de Montpellier pour délocaliser certaines formations
- réflexions prospectives au niveau des centres nationaux de formation des techniciens (Elevage et Horticulture) à travers des projets d'établissement dont le but principal est de légitimer une offre de formation en BTS ou licences professionnelles.

Pour l'essentiel tous les autres centres sont dans un dénuement total qui les empêche de réagir et de s'adapter au contexte actuel. C'est le cas des centres de formation des jeunes (centres d'initiation, centre de perfectionnement et centres de formation agricole) et des Centres Polyvalents de Formation des producteurs (CPFP).

La formation des formateurs au niveau des universités et des écoles est très peu prise en compte actuellement en l'absence de structures adéquates.

Produire de la connaissance et de l'information à mettre à disposition du système dans des cadres d'échanges et de réseaux est le rôle de cette catégories d'acteurs qu'il a du mal à jouer pleinement aujourd'hui à cause des cloisonnements (absence de passerelles entre les différents niveaux et d'ouverture à l'environnement et à la profession).

2.5. Le financement : l'implication encore timide de la communauté des bailleurs

Les formations agricoles et rurales sont actuellement peu soutenues ce qui explique en partie le dénuement total dans le quel se trouve la plupart des écoles et centres de formation. Cependant deux programmes au niveau de la coopération suisse et de l'AFD (PACD) tentent d'appuyer les initiatives

visant à relancer la réflexion dans ces établissements, pour les aider à trouver leur place dans un paysage qui a vu se multiplier les prestataires de formation non étatiques.

Hormis les budgets alloués aux écoles et centres de formation, les pouvoirs publics agissent uniquement à travers l'Office national de la Formation Professionnelle et le Fonds de développement de la formation professionnelle (FONDEF), géré paritairement, dans le cadre du financement de la formation professionnelle continue.

Tableau synoptique des acteurs et de leurs rôles

Acteurs	Rôles et Fonctions	Activités
Etat : Ministères, BFPA Services centraux, déconcentrés, projets et programmes étatiques	Régulation, Pilotage Orientation, coordination, suivi et évaluation, définition Appui institutionnel, Financement Information	Mise en cohérence à partir des textes réglementaires, le suivi et l'évaluation Définition et financement du système Contrôle de conformité, de qualité
Collectivités locales	Pilotage et régulation Définition des politiques au niveau des territoires et articulation avec les acteurs Financement	Cadres de concertation agréments suivi et contrôle de qualité des formations Exercice des compétences transférées Partenariat et coopération décentralisée
OPA, Privé et Société Civile Rurale	Orientation, construction et validation de la demande Services aux membres (informations)	Définition et suivi des politiques Mise en œuvre des formations Formation des leaders des OPA
Ecoles, Universités et Centres de Formation	Offres de formation adaptées Veille permanente sur les évolutions à prendre en compte	Réflexions prospectives sur les évolutions en cours et les changements Produire des connaissances et de l'information
Bailleurs de Fonds	Régulation Financement	Articulation entre les acteurs pour réguler et coordonner les besoins (financiers notamment) Appui à la formulation

Plusieurs acteurs agissent ou inter agissent au niveau des dispositifs de la formation agricole et rurale. Chaque acteur exerce une ou plusieurs fonctions et celles ci sont liées à d'autres exercées par ailleurs. Cela nous amène à se poser plusieurs questions dont :

- ✚ Dans quelle mesure la cohérence des fonctions et rôles est elle possible ? Quel cadre entre les acteurs ? Quel système de régulation inter acteurs ?
- ✚ Quelle hiérarchisation des fonctions pour des acteurs situés à des niveaux de territoires différents ou échelonnés ? Quel financement du dispositif FAR ? Qui finance quoi ?
- ✚ Les acteurs sont-ils sur leurs réelles fonctions ? Les fonctions exercées actuellement par les acteurs sont elles conformes à leurs missions originelles ?
- ✚ Quelle durabilité et pérennité du dispositif dans le contexte actuel ?

L'on peut multiplier le questionnement il subsistera toujours matière à réflexion car le dispositif tel qu'il existe actuellement subit les évolutions des politiques agricoles qui ont du mal à se stabiliser momentanément.